

Marvejols,
le 12 septembre 2008

**L'Inspecteur de l'Education Nationale
de Marvejols
à
Mesdames Les Directrices
Messieurs Les Directeurs
Mesdames et Messieurs les Enseignants**

Inspection de
l'Education Nationale
de Marvejols

Secrétariat

Téléphone

04.66.32.68.09

Fax

04.66.32.77.52

Mél

ce.0480047r

@ac-montpellier.fr

3, Rue Espinassoux
48100 MARVEJOLS

Dans le prolongement de la réunion trimestrielle de direction d'Ecole de ce mercredi 10 septembre, je joins à cette lettre, comme convenu, la Note de service n° 2 qui devra, comme les précédentes, être visée par chaque enseignant de l'école (chargés de classe, suppléants, PE stagiaires, ...) avant d'être placée dans le CLASSEUR D'ECOLE.

Elle reprend les thèmes alors abordés, en redonne le cadre légal de référence et les prolonge par des annexes qui doivent vous aider à leur mise en place effective dans votre Ecole avec votre Equipe éducative.

En ce mois de rentrée scolaire les sollicitations liées à l'organisation des structures scolaires sont nombreuses et je me permets donc de vous en rappeler les échéances :

<i>Dispositif</i>	<i>Documents</i>	<i>Date de retour</i>
<i>Projet d'Ecole 2006-2009</i>	<i>Avenants 2008-2009</i>	<i>15 septembre à l'IN</i>
<i>Animations pédagogiques</i>	<i>Calendrier année scolaire 2008-2009</i>	<i>22 septembre à l'IN</i>
<i>Apprendre à orthographier</i>	<i>3ème série de tests</i>	<i>29 septembre à l'IN</i>
<i>Aide personnalisée</i>	<i>Tableaux de service</i>	<i>6 octobre à l'IN</i>
<i>Conseils de cycles, de maîtres, d'Ecole</i>	<i>Calendrier année scolaire 2008-2009</i>	<i>10 octobre à l'IN</i>
<i>Contrats Education Environnement Lozère</i>	<i>Dossier de demande d'aide financière</i>	<i>15 octobre au REEL</i>
<i>Commémorations</i>	<i>Tableaux de présences année scolaire 08-09</i>	<i>22 octobre à l'IN</i>

Enfin, je vous rappelle que si vous avez le moindre souci (élèves, familles, partenaires, personnel) vous pouvez me joindre pour en parler.

Recevez, Mesdames et Messieurs, mes sincères remerciements pour votre implication au service de l'Ecole publique.

L'Inspecteur de l'Education Nationale

Ph. COGOLUENNES.

Marvejols, le 12 septembre 2008



NOTE DE SERVICE N° 2

Année scolaire 2008-2009

Document à faire viser par tous les enseignants de l'école
(voir tableau en fin de document)

1- Aide personnalisée

décret n° 2008-775 du 30-7-2008 et circulaire n° 2008-105 du 6-8-2008

Inspection de
l'Education Nationale
de Marvejols

Secrétariat

Téléphone

04.66.32.68.09

Fax

04.66.32.77.52

Mél

ce.0480047r

@ac-montpellier.fr

3, Rue Espinassoux
48100 MARVEJOLS

1.1 – Fonctionnement administratif

Conformément au cadre légal en vigueur, le contingent d'heures annuelles inclus dans les 108 heures de service des enseignants du premier degré consacrées à l'aide personnalisée ou à du travail en groupes restreints, notamment en maternelle, se doit d'être organisé et validé par le directeur de l'Ecole puis transmis à l'IEN qui en assure le contrôle et la responsabilité.

A cet effet, des tableaux de service permettant, pour chaque Ecole, de repérer les modalités prévisionnelles de cette organisation (dates, heures, élèves, enseignants concernés) seront établis, affichés puis **transmis à l'IEN pour le 6 Octobre, délai de rigueur** pour le lancement du dispositif dans chaque Ecole.

Ils feront l'objet des régularisations et compléments nécessaires au fur et à mesure du déroulement de l'aide personnalisée, tout au long de l'année scolaire. **Toute évolution (dates, heures, élèves, enseignants concernés) sera donc également transmise à l'IEN.**

Le fichier de tableur ci-joint (cf. annexes) propose un classeur contenant des feuilles de calcul relatives à l'organisation : des élèves, des enseignants, de l'Ecole.

1.2 – Fonctionnement pédagogique

La note ci-jointe (cf. annexes) propose une grille de réflexion utile à la mise en place pédagogique de l'aide personnalisée ou au travail en groupes restreints en maternelle.

Celle-ci, **résultat d'un travail partagé entre l'Equipe de circonscription et celle du RASED, n'a pas pour prétention d'être exhaustive ni injonctive.**

Elle peut être considérée comme un document d'appui au travail de chaque Equipe pédagogique dans chaque Ecole.

2- Animation pédagogique

2.1 - En 2008-2009, le volume d'heures de service de chaque enseignant consacrées à l'animation et à la formation pédagogiques est fixé à 18 h auxquelles peuvent se rajouter les 6 heures de la deuxième journée de pré-rentree.

Celles-ci peuvent permettre à chaque enseignant de la circonscription IEN de Marvejols de choisir les animations pédagogiques qu'il juge utile pour un meilleur exercice de son métier au service de tous ses élèves.

Afin de respecter la nécessaire cohérence au travail de circonscription qui s'inscrit dans la continuité de celui déjà engagé depuis plusieurs années : **12 heures au moins devront être choisies dans les animations proposées au niveau de la circonscription et 6 heures, au plus, pourront être validées dans le cadre d'animations pédagogiques départementales.**

Afin de permettre une meilleure préparation des animations pédagogiques, **le tableau ci-joint devra être renseigné par chaque enseignant présent ou rattaché dans une Ecole puis retournés par la Direction d'Ecole au secrétariat de l'IEN pour le 22 septembre, délai de rigueur.**



inspection académique

Lozère

académie
Montpellierjeunesse
éducation
rechercheInspection de
l'Education Nationale
de Marvejols

Secrétariat

Téléphone

04.66.32.68.09

Fax

04.66.32.77.52

Mél

ce.0480047r

@ac-montpellier.fr

3, Rue Espinassoux
48100 MARVEJOLS

2.2 - Le BO Hors série n° 3 du 19 juin 2008 installe les horaires et programmes d'enseignement de l'Ecole primaire. Ils placent les apprentissages instrumentaux au cœur du travail de l'élève en donnant des objectifs annuels précis que la continuité de notre travail de circonscription devrait permettre à chacun de s'approprier.

Pour l'année scolaire 2008-2009, l'Equipe de circonscription de Marvejols a défini 5 grands domaines d'animation pédagogique devant permettre une mise en oeuvre progressive de ces nouveaux programmes :

- l'Education Physique et Sportive (**EPS en maternelle**) ;
- la recherche-action avec Michel FAYOL sur « **Apprendre et orthographier** » ;
- les projets partenariaux avec les bibliothèques sur **la littérature et les thématiques liées à l'environnement** ;
- les **liaisons CM2 / 6ème** avec les 3 collèges de notre secteur scolaire : La Canourgue, Marvejols et Saint Chély d'Apcher ;
- le développement de projets d'**Education à l'environnement en relation avec les ressources locales** (Centre du Ventouzet, LEGTA de la Lozère, programme Natura 2000) notamment dans le cadre de Contrats Education Environnement Lozère (CEEL – cf. annexes).

Pour chacun de ces 5 domaines le recours aux TICE et aux médias visuels seront privilégiés. L'accompagnement pédagogique inclura : animations pédagogiques, stages d'Ecole ou de circonscription, suivis des membres de l'Equipe de circonscription. Le travail collectif ainsi construit puis mis en oeuvre dans les classes fera, chaque fois que faire se peut, l'objet de productions écrites mutualisables notamment à travers le site ecoles48.net.

Pour les Equipes pédagogiques qui exprimeraient un besoin précis de travail pédagogique partagé, l'Equipe de circonscription et les Conseillers pédagogiques départementaux se tiennent à leur disposition pour construire le même type de démarche.

2.3 – Dispositions particulières

- **Les enseignants titulaires 1^{ière} année (T1) seront accompagnés spécifiquement pour leur entrée dans le métier** par les Conseillers pédagogiques de la circonscription (Claude ANASKIEWICKZ et Jean-Luc DINANT). Ils bénéficieront également de 6 journées de regroupement le mercredi dont la première sera « rendue » par un remplacement un jour de classe et les 5 autres, soit 30 heures seront déductibles du temps de présence de 40 h face aux élèves pour l'aide personnalisée.

Date	Contenu	Lieu	Pilote pédagogique
24 / 09 / 08	Gérer la classe à multi-niveaux	La Coustarade Marvejols	Jean-Luc DINANT Claude ANASKIEWICKZ
22 / 10 / 08	L'écrit dans les 3 cycles Entrée dans l'écriture	IUFM et IUP / Mende	Agnès MALET / C. BOUTIN ZERBATO - POUDOU
19 / 11 / 08	Programmations	IUFM / Mende	Sylvie JOUAN / P. DENIS
14 / 01 / 09	LVE – LCR dans les 3 cycles	IUFM / Mende	Geneviève PAULET / Ph. GODE
04 / 03 / 09	Domaine de l'EPS et interdisciplinarité	IUFM / Mende	Laure VOERHINGER Equipe EPS 1
01 / 04 / 09	Domaine des arts	IUFM / Mende	C. CHABANON/E.STURACCI

- **Les Directrices et Directeurs d'Ecole seront regroupés 3 fois dans l'année en réunion trimestrielle** de direction afin d'aborder par l'échange les enjeux en cours tant au niveau national, académique, départemental que pour ce qui est de la circonscription. A partir de cette rentrée et pour l'année scolaire 2008 / 2009, ces réunions feront l'objet d'une **convocation individuelle** de la part des services de l'inspection académique et pourront donc être accompagnées de remboursement des frais engagés.(cf. annexe)

Date	Lieu
Mercredi 10 septembre 2008 – 9h / 12h	Saint Chély d'Apcher – Ecole maternelle
Mercredi 7 janvier 2009 – 9h / 12h	Marvejols – Ecole la Coustarade élémentaire
Mercredi 17 juin 2009 – 9h / 12h	Saint Chély d'Apcher – Ecole maternelle



académie
Montpellier
jeunesse
éducation
recherche

Inspection de
l'Education Nationale
de Marvejols

Secrétariat

Téléphone

04.66.32.68.09

Fax

04.66.32.77.52

Mél

ce.0480047r

@ac-montpellier.fr

3, Rue Espinassoux
48100 MARVEJOLS

3- Informations administratives

3.1 – Coopérative scolaire -circulaire n° 2008-095 du 23-7-2008

Les coopératives scolaires occupent une place particulière dans l'histoire de l'Ecole. Outil juridique et financier au service des Ecoles et des EPLE, elles sont aussi un levier pour une pédagogie participative où les élèves, adhérents ou non, peuvent s'exercer à une gestion démocratique et citoyenne de leur classe, de leur école, de leurs projets au travers, notamment, des conseils de coopérative de classe ou d'école regroupant élèves, enseignant(s), partenaires de la communauté éducative. Ainsi, les comptes-rendus d'activités et financiers seront communiqués lors des Conseils d'Ecole.

Affiliée à l'Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE), la coopérative scolaire est une section locale de l'association départementale. Elle doit se conformer aux dispositions légales de l'article 5 de la loi 1901 (déclarations à la Préfecture, tenue des registres légaux, assemblée générale ...) et à toute autre disposition légale concernant les associations de droit privé (dispositions fiscales notamment). Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fête d'Ecole, kermesse, spectacle ...), de dons et de subventions, ainsi que de la cotisation de ses membres. Elle ne peut en aucun cas se substituer aux obligations des collectivités territoriales concernant les charges d'entretien et de fonctionnement des écoles, de même qu'elle ne peut gérer, pour le compte de celles-ci, des crédits qui lui seraient délégués pour financer des dépenses de fonctionnement.

En Lozère, le secrétariat départemental bénéficie d'une enseignante mise à disposition à mi-temps, Mme Muriel LEPRETRE, dont la permanence se situe dans les locaux de l'Ecole élémentaire publique La Coustarade à Marvejols.

3.2 – Elections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles – 2008-2009 - circulaire n° 2008-101 du 25-7-2008

Pour l'année scolaire 2008-2009, les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles se dérouleront les 17 et 18 octobre 2008. Comme chaque année les services de l'Inspection académique de la Lozère vous ont transmis le calendrier prévisionnel permettant de respecter les différentes étapes préalables à ce scrutin. Je vous invite à le suivre scrupuleusement et à le faire suivre, en conséquence et sans délai de **la réunion du premier Conseil d'Ecole 2008-2009 qui, en tout état de cause, devra se dérouler avant le 15 novembre 2008.**

3.3 – Enseignement de la shoah à l'école élémentaire – note de service n° 2008-085 du 3-7-2008

Inscrit dans sa dimension historique, l'enseignement de la Shoah a une finalité civique et répond à une obligation morale.

Il ne s'agit pas seulement de transmettre une mémoire et des connaissances : il faut donner à tous les élèves les éléments de culture et de réflexion leur permettant de refuser toutes les formes de racisme et de discrimination et de comprendre que, contrairement à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, elles rendent impossible la démocratie.

Les élèves seront ainsi amenés à une première compréhension de la notion de crime contre l'humanité ainsi qu'à celle des droits humains universels.

Pour aborder cet enseignement et sa commémoration fixée le 27 janvier, anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, comme pour ce qui est de toutes les autres commémorations, les maîtres sont libres de leurs choix pédagogiques et plusieurs approches, souvent complémentaires, sont possibles, notamment à partir de la richesse du milieu local.

Le tableau des présences des enseignants sur l'ensemble des commémorations de l'année scolaire 08-09 inclura cette date.

3.4 – Fournitures scolaires - circulaire n° 2008-093 du 10-7-2008

Pour la rentrée scolaire 2008, le ministère de l'Education nationale a obtenu un engagement des représentants des enseignants de la distribution aux termes duquel les fournitures scolaires « essentielles pour réussir sa rentrée » (cf. liste en annexe) sont proposées au même prix qu'en septembre 2007. Aucune disposition légale n'obligeant les parents à procéder à ces achats, il convient donc de concilier la liberté pédagogique de chaque enseignant avec la nécessité d'établir des demandes de fournitures portant sur l'essentiel.



ANNEXES :

- Aide personnalisée : tableaux de service, grille de réflexion pédagogique
- Calendrier animations pédagogiques 2008-2009
- Contrats Education Environnement Lozère : note de présentation, dossier de demande d'aide financière
- Convocation réunion trimestrielle de Direction d'Ecole du mercredi 10 septembre 2008
- Liste fournitures scolaires « essentielles pour réussir sa rentrée »
- Affiche Centre Départemental de Ressources en Sciences – IUFM Mende salle 8

Inspection de
l'Education Nationale
de Marvejols

Secrétariat

Téléphone

04.66.32.68.09

Fax

04.66.32.77.52

Mél

ce.0480047r

@ac-montpellier.fr

3, Rue Espinassoux

48100 MARVEJOLS

EMARGEMENTS :

<i>Nom prénom classe</i>	<i>Signature</i>

<i>Nom prénom classe</i>	<i>Signature</i>